

Le SDAGE 2010-2015 identifie 72 sous-bassins et aquifères prioritaires dans lesquels le déséquilibre quantitatif des eaux souterraines et des eaux superficielles doit être résorbé pour atteindre le double objectif de préservation des milieux aquatiques et de gestion équilibrée de la ressource en eau. Il s'agit, sur ces territoires, d'aboutir à des plans de gestion de la ressource en eau qui concilient les besoins du milieu et les différents usages, et ce dans le contexte du changement climatique.

Sur chaque territoire, la réussite de ce chantier du SDAGE comporte deux enjeux :

- se donner une vision des besoins partagée par les différents acteurs lors de la phase préalable d'acquisition de données actualisées et fiables sur le fonctionnement quantitatif des milieux et les pressions de prélèvement, dans le cadre des études d'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG) ;
- élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de la ressource en eau, définissant les règles de partage et de gestion pour résorber les déficits quantitatifs, en cohérence avec les échéances du SDAGE.

Dans le cadre du tableau de bord du SDAGE, une vision de l'avancement de ce chantier est donnée au travers :

- d'un suivi global de l'évolution des volumes d'eau prélevés pour les différents usages et de l'évolution des besoins pour l'usage domestique (AEP) ;
- d'un suivi des actions conduites sur les 72 sous-bassins ou masses d'eau souterraines en déséquilibre quantitatif. Progressivement les études d'évaluation des volumes prélevables globaux sont finalisées et des réponses sont apportées en matière de règles de gestion (autorisations de prélèvement, classement en zones de répartitions des eaux (ZRE), création d'organismes uniques de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (OUGCI), ...) ou d'investissements réalisés (par exemple pour les économies d'eau).

INDICATEUR 9.1. REPARTITION DES VOLUMES D'EAU PRELEVES EN EAU SOUTERRAINE ET EAU DE SURFACE PAR USAGES

INDICATEUR DE PRESSION

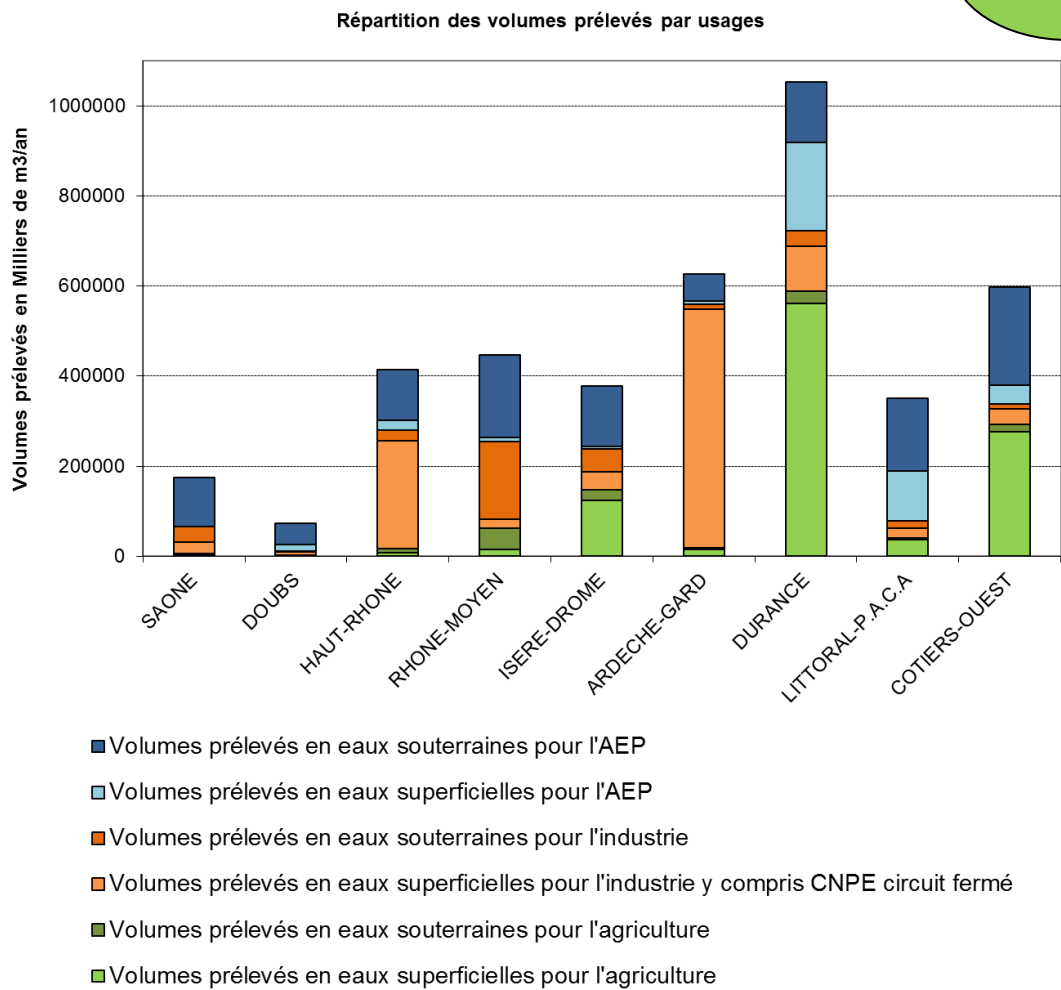
Cet indicateur propose un suivi des volumes bruts prélevés dans le milieu, pour les eaux superficielles et souterraines, avec une ventilation en fonction des usages : industriels, agricoles et domestiques. Selon la même logique, les volumes captés par les canaux ont été répartis selon leur usage : AEP, agriculture, industrie. Les volumes restitués en aval au milieu naturel, ont été soustraits.

Les volumes prélevés en eaux superficielles par l'industrie comprennent les centres nucléaires de production d'électricité (CNPE) en circuit fermé ou partiellement fermé.

Sont concernés par les CNPE, les territoires :

- Haut Rhône : Bugey (partiellement en circuit fermé, 2 tranches sur 4) ;
- Ardèche-Gard : Cruas-Meysse (4 tranches en circuit fermé).

Indicateur national

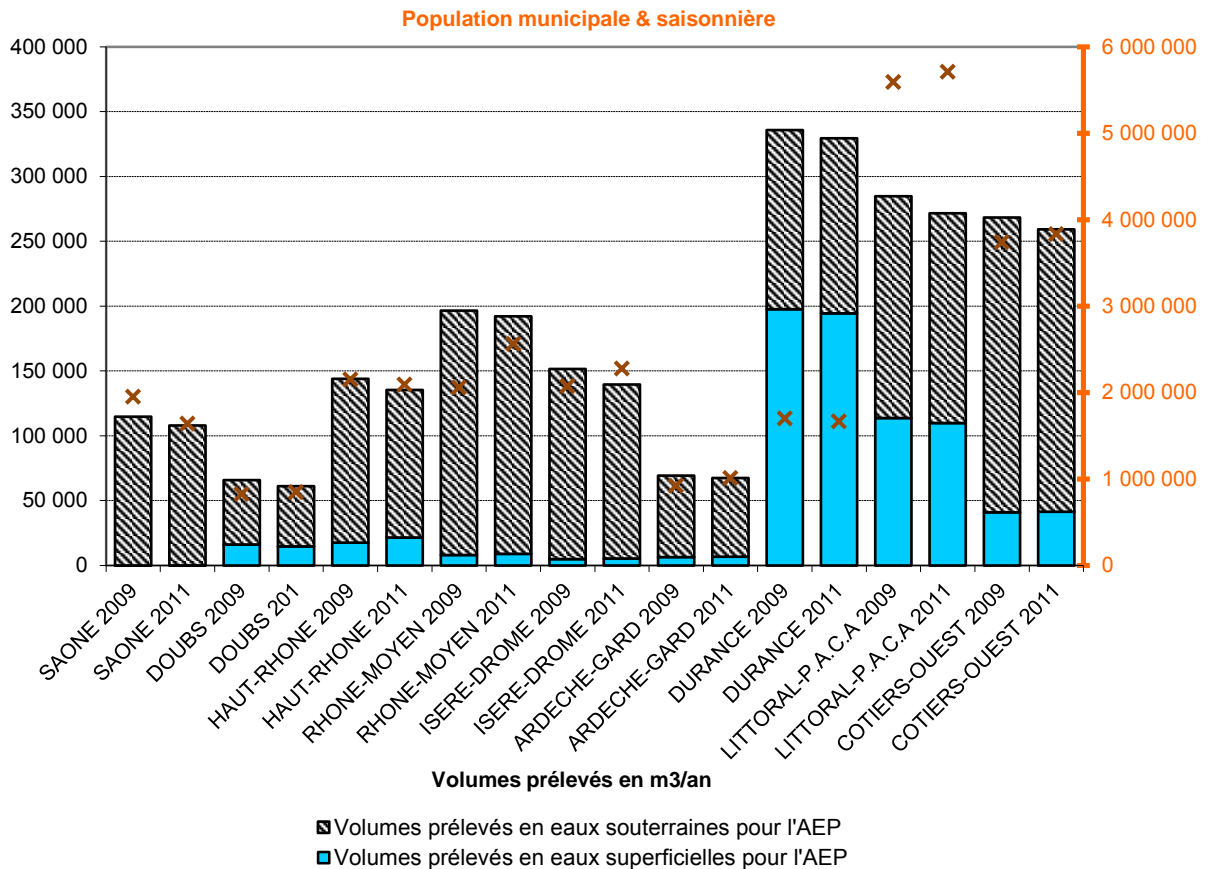


Source : Agence de l'eau - 2011

Les prélèvements industriels en eaux souterraines sont particulièrement importants sur le territoire du Rhône moyen. Les plates-formes chimiques de la vallée du Rhône, et plus particulièrement celles de Lyon Sud et de Péage de Roussillon, sont les principales consommatrices.

Les volumes prélevés en eaux superficielles pour l'agriculture sont prépondérants dans les bassins de la Durance et du territoire des Côtiers ouest notamment via la compagnie nationale d'aménagement du bas Rhône et du Languedoc.

Evolution des volumes prélevés pour l'AEP entre 2009 et 2011



Source : Agence de l'eau – 2011

Une diminution des prélèvements est observée dans tous les sous bassins. Les plus fortes sont constatées sur les territoires du Littoral de Provence Alpes Côte d'Azur, de l'Isère-Drome et des Côtiers-Ouest.

Les volumes prélevés en eau de surface dans le territoire de la Durance, en particulier, sont très importants par rapport à la population desservie sur ce même territoire. Cela s'explique par un transfert important d'eau superficielle entre le territoire de la Durance vers le littoral de PACA. Il s'agit des volumes d'eau venant de la Durance et du Verdon acheminés via le réseau de la société du canal de Provence pour les besoins en eau des agglomérations de Marseille, Toulon, Hyères, Saint-Tropez, Fréjus ...

Une tendance générale à la baisse des prélèvements (- 4,1%) est enregistrée entre 2009 et 2011 pour le bassin Rhône-Méditerranée, qui poursuit celle déjà observée entre 2004 et 2009, avec conjointement, une augmentation de la population (+ 3,0%) qui traduit ainsi une baisse moyenne de la consommation par habitant de 6,9%. Ce constat est également à imputer aux mesures de résorption des fuites.

INDICATEUR 9.3 NOMBRE D'ETUDES POUR L'ESTIMATION DES VOLUMES PRELEVABLES GLOBAUX ET NOMBRE DE PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE ADOPTES

INDICATEUR DE
REPONSE

L'état des lieux des besoins du milieu aquatique et de la pression de prélèvement liée aux besoins des différents usages constitue une étape préalable indispensable à la mise en place d'une gestion équilibrée durable de la ressource en eau. Cet état des lieux nécessite un important travail d'acquisition des données et de compréhension du fonctionnement des systèmes hydrologiques.

Pour cela, un programme ambitieux d'études portant sur l'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG) a été engagé sur les 72 territoires prioritaires du SDAGE.

ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES VOLUMES PRELEVABLES GLOBAUX

Lancé en 2009, ce programme d'études doit s'achever en fin 2014 et l'appropriation des résultats des études EVPG par les acteurs locaux à travers l'élaboration des plans de gestion de la ressource (PGRE) doit s'effectuer dans un délai de 2 ans après la notification des résultats des études par les préfets de région concernées, de 2012 à fin 2016.

A mi 2013, sur les **71** études programmées pour couvrir les 72 territoires :

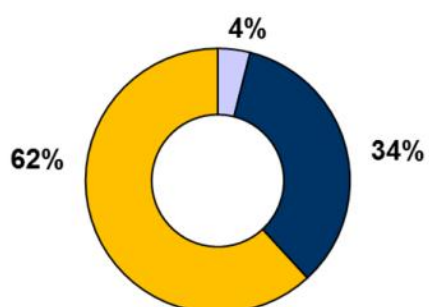
- **69 ont été engagées** ;
- **1 sera engagée en automne 2013** (étude sur la « gestion de la nappe du Rhône dans le secteur de Péage-de-Roussillon ») ;
- l'étude sur l'aquifère de la Molasse Miocène du Comtat et des Sorgues ne pourra être engagée que lorsqu'une connaissance suffisante de la géométrie de l'aquifère sera acquise.

Sur les 69 études engagées :

- **47 études sont terminées, soit 2/3 des études** ;
- **22 études en cours dont 14 seront finalisées fin 2013 (pour atteindre 86 % d'études finalisées fin 2013) et les 8 autres seront terminées fin 2014.**

La dernière étude qui sera engagée à l'automne 2013 sera terminée également pour la fin 2014.

Etat d'avancement des études volumes prélevables dans le bassin Rhône-Méditerranée



- Etudes volumes prélevables non engagées
- Etudes volumes prélevables en cours
- Etudes volumes prélevables finalisées

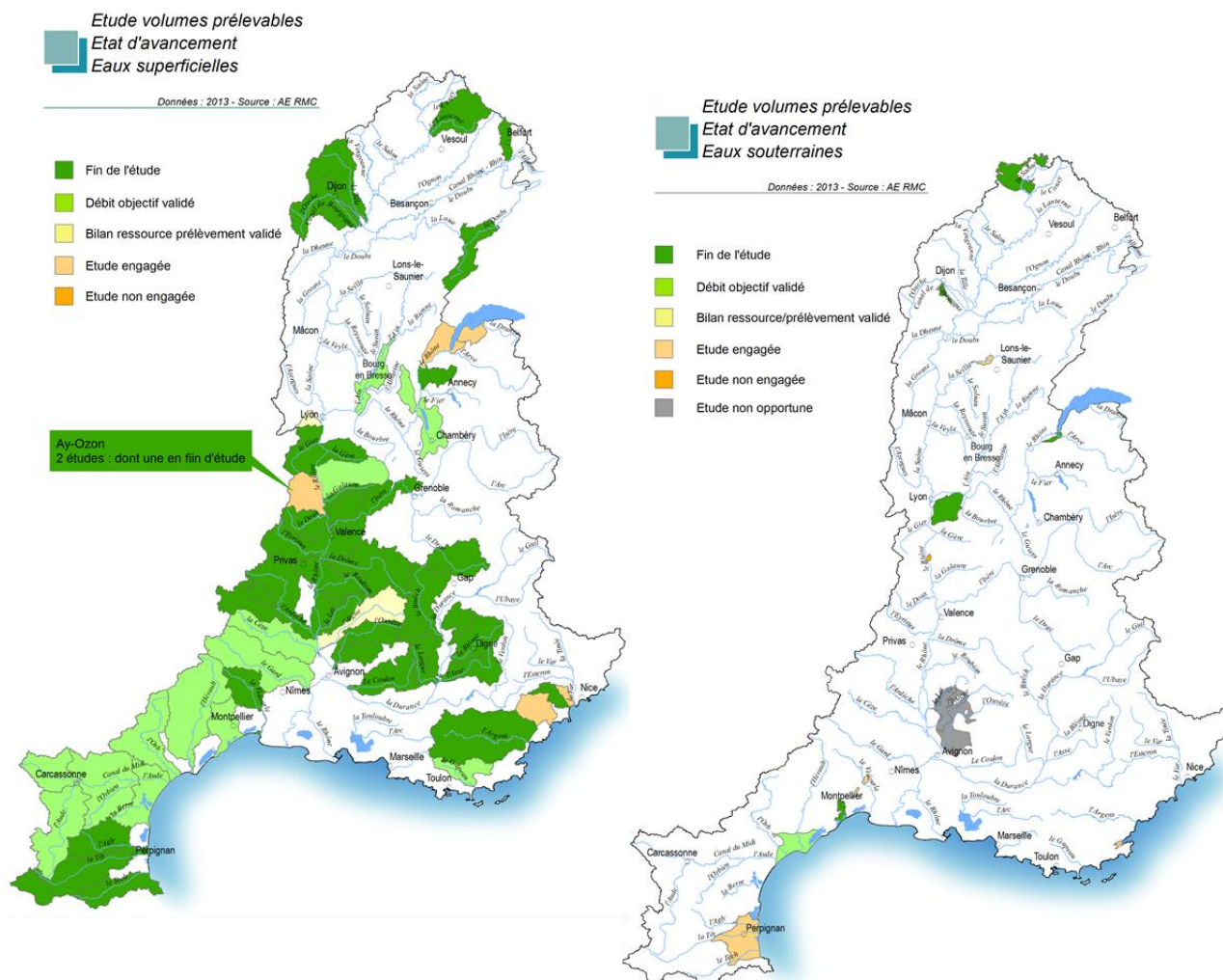
Le bilan à la mi 2013 fait état de 69 études engagées dont 47 (les 2/3) sont terminées.

Toutes les études sauf deux sont engagées.

Source : Agence de l'eau – Juillet 2013

PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE

A l'issue de chaque étude d'évaluation des volumes prélevables globaux, l'élaboration d'un plan de gestion des volumes disponibles pour satisfaire l'ensemble des usages, tout en respectant les besoins des milieux, nécessite une concertation approfondie entre les acteurs, compte tenu des changements de pratiques que ce plan de gestion doit prévoir pour résorber le déficit quantitatif confirmé par l'étude.



Source : Agence de l'eau - juillet 2013

A cette date, on ne compte donc que 3 plans de gestion en vigueur : la nappe profonde du Genevois, la nappe de Dijon Sud et le bassin versant de la Vouge (pour rappel, un seul plan de gestion était en vigueur en 2011 : nappe profonde du genevois).

La zone de répartition des eaux (ZRE) est le premier outil réglementaire pour assurer un contrôle renforcé de l'ensemble des prélèvements d'eau. Et cela, quel que soient les usages de l'eau, sur une zone reconnue en déséquilibre quantitatif de la ressource en eau et pour assurer une répartition maîtrisée, progressive et concertée des usages. Elle permet la mise en place de règles de gestion adaptées telles que l'abaissement des seuils pour les régimes d'autorisation et de déclaration des prélèvements et encourage, quand le contexte s'y prête, à la mise en place d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation. Le classement en ZRE peut ainsi accompagner la mise en œuvre d'un plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE) sur un territoire.

La mise en place de ZRE sur les territoires en déficit quantitatif de la ressource en eau identifiés dans le SDAGE 2010-2015 se fait progressivement, au fur et à mesure de la publication des études d'évaluation des volumes prélevables globaux. La procédure se déroule durant au moins un an, intégrant les différentes étapes de consultation locale, départementale, de bassin et du public.

Le suivi des territoires classés en ZRE donne un éclairage sur une des réponses réglementaires apportée, dans le bassin Rhône-Méditerranée, aux problèmes constatés dans le SDAGE.

En 2010, une vague de classement a été menée dans le bassin s'appuyant sur les éléments connus à l'époque. **10 sous-bassins et 6 systèmes aquifères**, au sein des territoires prioritaires du SDAGE, ont été classés par un arrêté du préfet coordonnateur de bassin (arrêté n°10-055 du 8 février 2010), précisé par 13 arrêtés interdépartementaux (cf tableau de bord publié fin 2011 : état initial du SDAGE).

En 2013, sur la base des résultats des études EVPG terminées en 2011 jusqu'à mi 2012, **6 nouveaux sous-bassins versants et 4 nouveaux systèmes aquifères** ont été classés en Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon par arrêté n°13-199 du préfet coordonnateur de bassin du 4 juillet 2013.

Le classement en 2013 concerne :

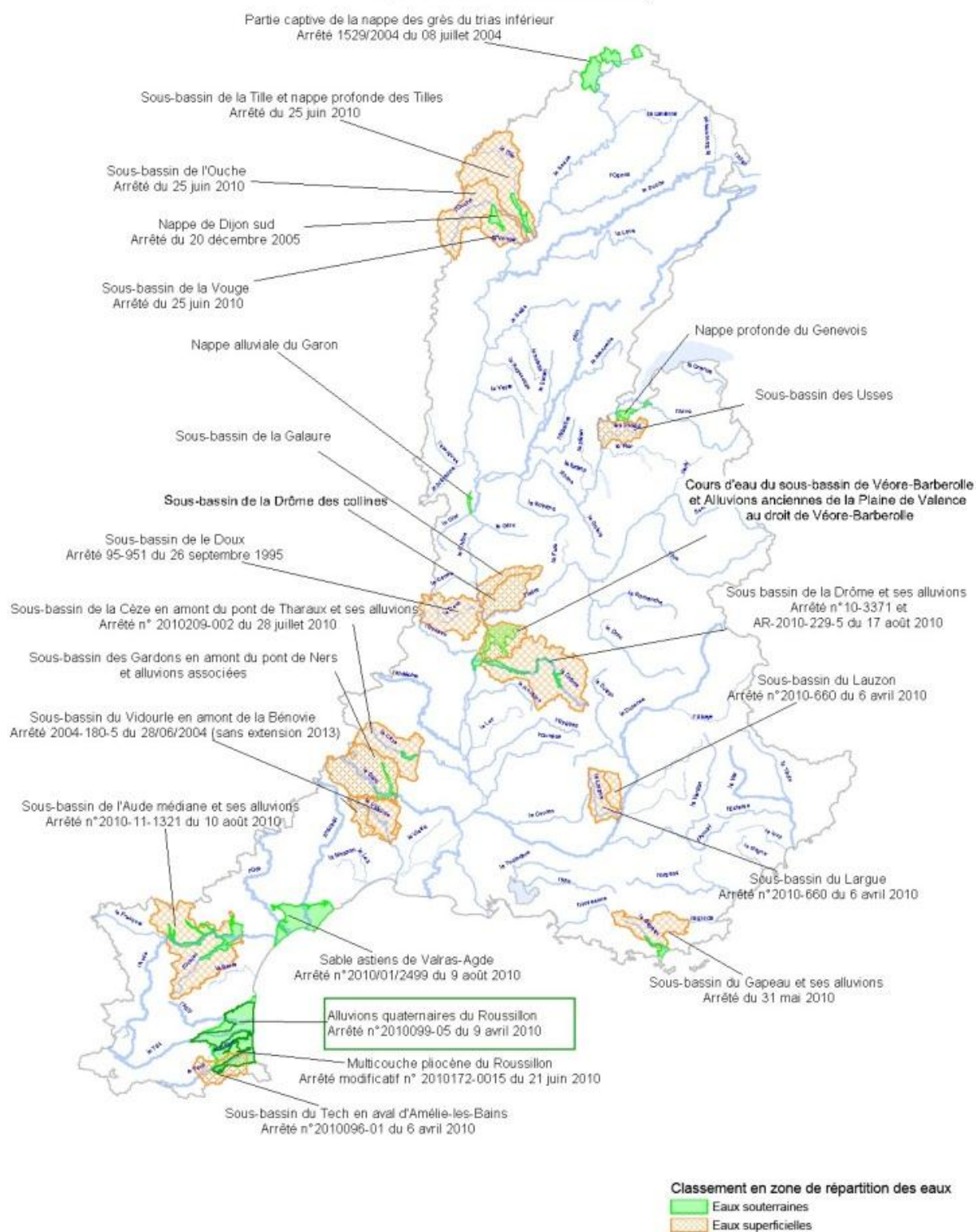
346 514 ha supplémentaires, dont 33 098 ha concernant les masses d'eau souterraine et 313 416 ha concernant les masses d'eau superficielle.

Cela représente une progression des surfaces classées de 14% pour les eaux souterraines et de 25% pour les eaux superficielles.

Au total en 2013, 1 255 439 ha de sous-bassins superficiels (16 sous-bassins) et 238 828 ha de masses d'eau souterraines (10 systèmes aquifères) sont classés en ZRE.

Poursuite du classement en zone de répartition des eaux (ZRE) dans le bassin Rhône-Méditerranée

(arrêté du 4 juillet 2013 modifiant l'arrêté n°10-055 du 8 février 2010
du préfet coordinateur de bassin)



DREAL Rhône Alpes - Délégation de Bassin Rhône-Méditerranée - CEPECG - Juillet 2013

Source : DREAL de bassin Rhône-Méditerranée – juillet 2013

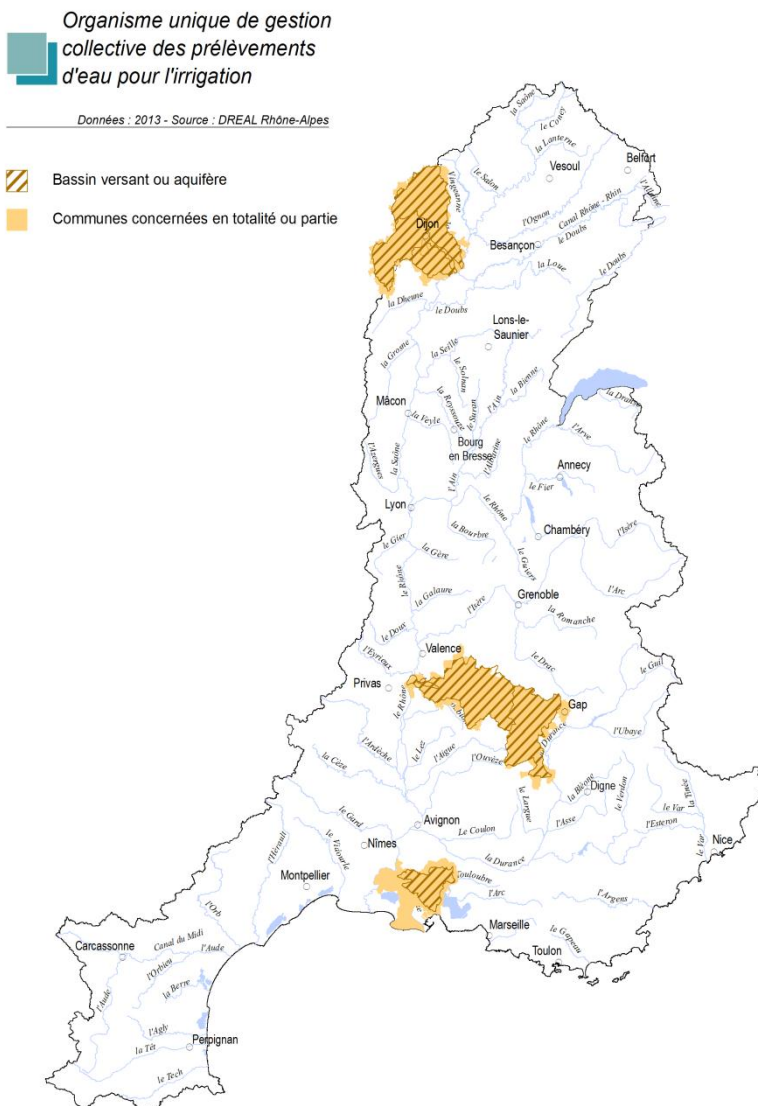
INDICATEUR 9.5 NOMBRE D'ORGANISMES UNIQUES DE GESTION COLLECTIVE DES PRELEVEMENTS D'EAU POUR L'IRRIGATION

Indicateur de réponse

Afin de faciliter la gestion des prélèvements d'eau pour l'irrigation, le code de l'environnement (article L211-3 II 6°) permet le regroupement d'irrigants dans des périmètres pertinents aux plans hydrologique et hydrogéologique. Ces regroupements doivent se constituer en un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (OUGCI). C'est à cet organisme que l'autorité administrative délivre une autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour le compte de l'ensemble des irrigants. La délimitation de ces groupements doit être cohérente avec le sous-bassin versant ou l'aquifère mais l'organisme unique peut toutefois assurer la gestion de plusieurs groupements d'irrigants.

La création de ces organismes doit émerger à mesure que la connaissance des prélèvements progresse sur les aquifères et sous-bassins faisant l'objet d'études EVPG.

La mise en place d'une gestion collective des prélèvements constitue un atout pour la résorption des déficits quantitatifs chroniques dus à des prélèvements agricoles dans le bassin.



En 2010, un OUGCI a été désigné sur 2 territoires du bassin : la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes sur le bassin du Buech (arrêté du 18 janvier 2010) et la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sur la nappe de la Crau (28 mai 2010) ; cf tableau de bord publié fin 2011 (état initial du SDAGE).

En 2011, la chambre d'agriculture de la Côte d'Or a été désignée comme OUGCI sur 4 territoires (arrêté du 3 novembre 2011) sur les sous-bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche ainsi que sur la nappe de Dijon Sud.

En 2012, un OUGCI a été désigné sur le sous-bassin de la Drôme et ses alluvions, le Syndicat de gestion de la ressource en eau de la Drôme (SYGRED).

En 2013, plusieurs candidatures sont en cours d'examen par les services de l'Etat en Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon.

Source : DREAL de bassin Rhône-Méditerranée – Juillet 2013

ECONOMIE D'EAU

En 2011 et 2012 se confirme la forte croissance des volumes économisés. En particulier en 2012, les efforts de réduction des prélèvements ont aussi porté sur les territoires non prioritaires du SDAGE grâce à un appel à projet « économies d'eau en eau potable » de l'agence de l'eau. Cette initiative est venue en accompagnement des mesures du Grenelle 2 sur les rendements de réseau d'eau potable. Il permet de répondre dès à présent au besoin d'adaptation au changement climatique et contribue à l'objectif national d'économiser 20% de l'eau prélevée d'ici 2020.

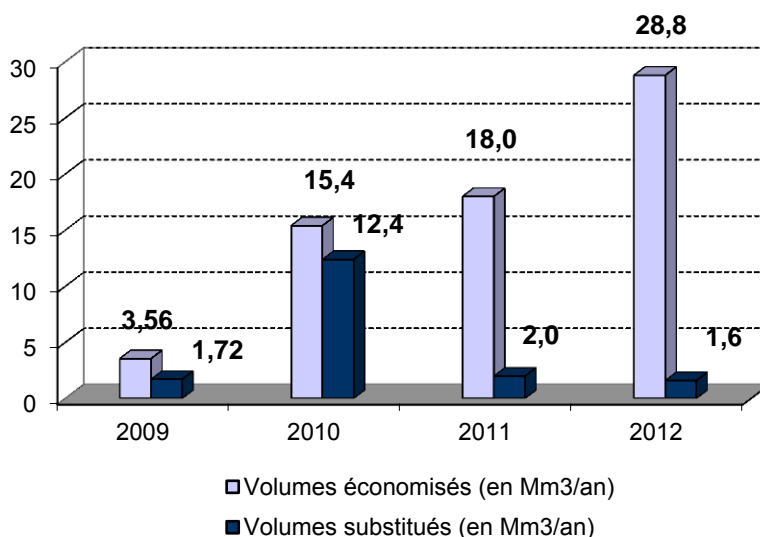
Depuis ces dernières années, les actions menées dans le domaine de l'irrigation représentent une part prépondérante (90%) dans les volumes d'eau économisés. On observe toutefois une spécificité en 2012 grâce à l'appel à projet mené, puisque l'alimentation en eau potable devient principale contributrice des économies d'eau, même si la part de l'agriculture reste de près d'un tiers des économies réalisées.

Pour l'AEP, les actions ont surtout porté sur trois grands types d'opérations : les études d'inventaire ou de diagnostic de fonctionnement des réseaux, l'équipement des réseaux pour améliorer son suivi (sectorisation) et les travaux sur les canalisations.

SUBSTITUTION DE PRELEVEMENTS EN ZONES DEFICITAIRES

Les volumes substitués se maintiennent aux niveaux atteints les années passées et restent dans les moyennes observées. 2010 a profité en plus de la réalisation de 2 gros projets exceptionnels structurants (transferts Verdon-St Cassien et Aqua Domitia). La majorité des volumes substitués porte sur l'usage agricole et vient en complément des actions sur les économies d'eau, en particulier sur les territoires où l'effort de réduction des prélèvements a été confirmé par les résultats des études volumes prélevables.

Volumes économisés et volumes substitués dans le bassin Rhône-Méditerranée (volumes annuels non cumulés)



Source : Agence de l'eau – 2012

A noter, sont comptabilisés dans ce graphique les volumes économisés et substitués issus d'actions au stade de l'engagement mais qui ne sont pas forcément achevés.